



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

Délibération n°

N° D2025-167

Objet

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BR N°09, 10 et 54 APPARTENANT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA (EPF PACA)

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière sur le site « Venelles Sud » conclue entre la Métropole, l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte-D'azur (EPF PACA) et la commune de Venelles, l'EPF PACA s'est porté acquéreur des parcelles BR 9, 10 et 54 auprès du propriétaire vendeur au prix de 604 468,80 € HT avec une TVA sur prix total de 120 893,76 €, soit au prix TTC de 725 362,56 €.

Les parcelles BR 9, 10 et 54, d'une superficie totale de 6 642 m², font partie de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°5 dite « Madeleine Bonnaud » fixant des objectifs de développement de projets communaux mixtes (logements libres, sociaux et à destination des personnes âgées ; équipements publics ; activités économiques et de services ; stationnements).

Conformément aux échanges avec les services métropolitains et l'EPF PACA et afin de permettre la mise en œuvre du projet, la commune de Venelles propose d'acquérir lesdites parcelles selon l'échéancier suivant, validé par l'EPF PACA par courrier en date du 06 mai 2025 :

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250926-DM2025_0167-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2025

- Echéance n°1 : 120 893,76 € correspondant au montant de la TVA sur prix total à verser le jour de la signature de l'acte avant fin 2025 ;
- Echéance n°2 : 302 234,40 € au 30 octobre 2026 ;
- Echéance n°3 : 302 234,40 € au 30 novembre 2027 ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles BR 9, 10 et 54 en vue de la réalisation par un/des opérateurs et/ou la commune d'un projet de développement mixte et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités administratives nécessaires à l'acquisition des parcelles susvisées.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant la Convention d'Intervention Foncière « Venelles Sud » n°19/0506 conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'EPF PACA et la commune de Venelles ;

Considérant la lettre de l'EPF PACA, en date du 06/05/2025, confirmant la cession au profit de la commune des parcelles BR 9, 10 et 54 selon un échéancier prévisionnel ;

Considérant le courrier en réponse de la commune de Venelles à l'EPF PACA en date du 06/06/2025;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à acquérir les parcelles cadastrées section BR n°9, 10 et 54 sises Avenue Madeleine Bonnaud, d'une superficie totale de 6642 m², au prix de 604 468,80 € HT avec une TVA sur prix total de 120 893,76 €, soit au prix TTC de 725 362,56 €, selon l'échéancier décrit ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur, soit à la charge de la commune de Venelles ;
- **DE DESIGNER** l'étude ALBERTAS Notaires pour établir les actes correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette acquisition ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 ABSTENTIONS : Annie MOUTHER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA



Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au

Accusé de réception en préfecture
013 211 301136-20250926-DM2025*0167-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2025
Philippe SANMARTIN